

Recherche et enseignement supérieur

**Autorisations d'engagement : 25,43 milliards d'euros
Crédits de paiement : 24,81 milliards d'euros**

**Emplois de l'État : 53 513 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 203 561 équivalents temps plein (ETP)**

La mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRE) constitue la première priorité budgétaire du Gouvernement. L'ensemble des moyens alloués à ce secteur progresse de plus de 1,8 milliard d'euros en 2010, conformément aux engagements pris. Cet effort se concrétise par des vecteurs de financement adaptés aux enjeux du secteur :

- des moyens d'engagement en faveur de l'ensemble des établissements et des dispositifs de recherche et d'enseignement supérieur, en progression, à périmètre constant, hors partenariats public-privé (PPP), de 649 millions d'euros ;

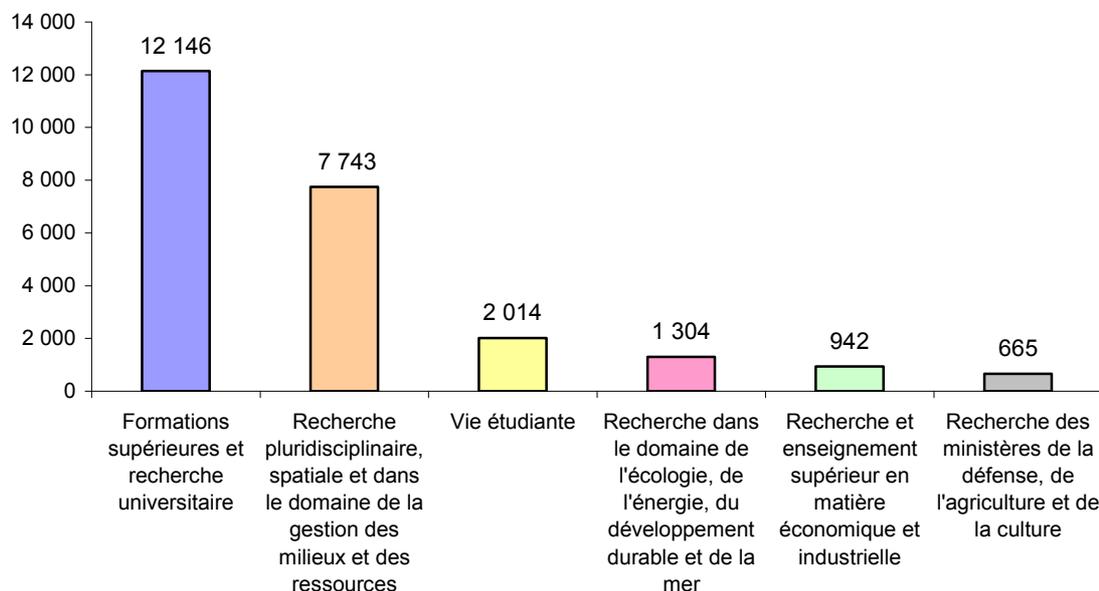
- une progression des dispositifs fiscaux en faveur de la recherche et l'enseignement supérieur, dont le crédit d'impôt recherche (CIR), de 565 millions d'euros.

S'ajoutent à cet effort des financements innovants en faveur de l'immobilier des universités : les partenariats public-privé (PPP) pour 421 millions d'euros et les produits financiers destinés à l'opération « Campus » pour 164 millions d'euros.

Ces moyens interviennent après une année 2009 qui a permis de dépasser les engagements présidentiels, notamment grâce à l'effort significatif consenti par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie. Au total, les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche ont ainsi progressé de 2,1 milliards d'euros par an en moyenne depuis 2007.

En particulier, l'anticipation du remboursement des créances du CIR décidée dans le cadre du plan de relance de l'économie permet aux entreprises de bénéficier dès 2009 d'un effort de 3,8 milliards d'euros, améliorant ainsi la situation de leur trésorerie et maintenant l'incitation à investir dans les dépenses de recherche et développement dans une période économique difficile. Il est ainsi proposé de reconduire cette mesure en 2010.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs en 2010 (en million d'euros)



La MIREs est désormais composée de dix programmes relevant de six ministères. Les objectifs associés à cette mission sont la satisfaction des besoins de qualifications supérieures, l'égalité des chances, qui s'appuie sur une politique d'aide sociale renouvelée et sur une orientation plus efficace, l'insertion professionnelle des étudiants, la définition d'une stratégie nationale de recherche et d'innovation, l'attractivité du territoire français et l'excellence en matière de recherche afin de contribuer à la croissance et soutenir la recherche et l'innovation au sein des entreprises.

Elle regroupe l'ensemble des moyens en faveur de la politique nationale de recherche et d'enseignement supérieur, soit :

- les moyens consacrés par l'État aux missions de formation et de recherche dévolues aux établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), ainsi que toutes les aides qui concourent à la vie étudiante ;
- les moyens alloués aux organismes de recherche relevant du MESR, aux organisations internationales de recherche, ainsi qu'aux divers dispositifs relatifs à la diffusion des savoirs, à la formation par la recherche et à la valorisation de la recherche ;
- les moyens alloués à la politique d'enseignement supérieur, de recherche et de soutien à l'innovation des autres ministères participant à la mission.

2. Principales orientations pour 2010

Conformément à l'engagement du Gouvernement, le soutien financier de l'État à l'enseignement supérieur augmente d'un milliard d'euros, et la recherche bénéficie d'un effort supplémentaire supérieur à 800 millions d'euros en 2010, soit **une croissance supérieure à celle inscrite dans la loi de programme pour la recherche (LOPR)**.

Pérenniser l'emploi scientifique

Aucun emploi ne sera supprimé en 2010 dans les organismes de recherche et dans les établissements d'enseignement supérieur.

Poursuivre la mise en œuvre du chantier d'attractivité des carrières

En 2010, près de 182 millions d'euros supplémentaires seront consacrés aux rémunérations et carrières des personnels dans l'enseignement supérieur, notamment pour renforcer l'attractivité des carrières des personnels de ce secteur. Il s'agit de mieux reconnaître la mission d'enseignement des enseignants-chercheurs, de promouvoir l'excellence scientifique, de valoriser les fonctions administratives et techniques et de reconnaître l'engagement du personnel d'encadrement.

Faire émerger des établissements d'enseignement supérieur plus libres et responsables pour améliorer leur attractivité

Après le passage au régime des responsabilités et compétences élargies (RCE) de 18 universités et d'un grand établissement en 2009, 33 universités et 6 établissements supplémentaires bénéficieront de ce régime au 1^{er} janvier 2010 et disposeront ainsi de la maîtrise de leur masse salariale, soit plus de 3,5 milliards d'euros.

La réussite de la modernisation des universités passe par l'accompagnement des établissements, une réforme structurelle de leur mode de financement, qui repose désormais sur un processus plus transparent, fondé sur l'équité et la valorisation de leurs performances tant en matière de formation que de recherche.

S'ajoute à cela un effort spécifique pour rénover les formations des universités, et particulièrement la licence, avec le plan « réussir en licence », soit 730 millions d'euros cumulés sur 2008-2012 (+ 66,5 millions d'euros en 2010).

Au total, à l'appui de ces réformes, les établissements d'enseignement supérieur bénéficieront d'une augmentation de 160 millions d'euros (hors chantier commerce).

L'effort en faveur de l'immobilier universitaire sur l'ensemble du territoire doit permettre de rénover et bâtir les campus universitaires de demain, grâce aux contrats de projets État-régions, aux campus prometteurs et innovants et à l'opération Campus, qui permettra d'attribuer 5 milliards d'euros à 12 sites à forte visibilité internationale.

Améliorer les conditions d'études des étudiants

Le MESR consacrera 33 millions d'euros supplémentaires à la vie étudiante. Il donnera la priorité au logement étudiant afin de se rapprocher des objectifs fixés par le rapport Anciaux de réhabilitation de 7 000 chambres et de construction de 5 000 chambres par an. Avec 8 412 réhabilitations et 3 639 constructions prévues pour l'année universitaire 2009 - 2010, ce sont au total plus de 12 000 chambres supplémentaires qui seront livrées.

Dès la rentrée 2009, le montant des bourses progressera de 1,5 % et de 3 % pour les boursiers les plus défavorisés. En outre, le fonds national d'aide d'urgence (FNAU) augmentera de 10 % et sera doté de 50 millions d'euros.

Accompagner la recherche publique dans une stratégie d'excellence

L'État consacrera en 2010 206 millions d'euros supplémentaires en faveur de la recherche publique, notamment pour :

- renforcer l'attractivité des carrières (+ 48 millions d'euros en 2010) ;
- accompagner la réforme des organismes et structurer le paysage de la recherche en instituts et alliances, en phase avec la stratégie nationale de la recherche qui a été établie en 2009 (+ 23 millions d'euros en 2010) ;
- valoriser l'excellence des laboratoires (+ 80,3 millions d'euros) à travers les contrats signés avec leurs organismes de rattachement, le soutien de base qui leur est attribué, et la mise en place de chaires mixtes universités-organismes ;
- améliorer l'environnement scientifique, à travers le financement de très grandes infrastructures de recherche et la participation à des organisations internationales, qui sont au cœur du rayonnement scientifique de la France (+ 54,4 millions d'euros).

Au total, les moyens des organismes augmenteront ainsi en 2010 de près de 2,5 %.

Renforcer la place des entreprises dans le dispositif de recherche national

La réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) décidée en 2008 conduira à une hausse de la dépense fiscale dédiée à ce dispositif de 530 millions d'euros en 2010, hors prise en compte de l'avancement en 2009 du remboursement anticipé décidé dans le cadre du plan de relance. Cette dépense, toujours dynamique, traduit le rôle d'amortisseur du CIR : en dépit de la crise économique, les dépenses de R&D restent stables.

La deuxième phase des pôles de compétitivité, soutenus par l'État et ses établissements publics se poursuit, à hauteur de 1,5 milliard d'euros sur trois ans.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

La modernisation profonde et ambitieuse du système français d'enseignement et de recherche s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- **la mise en place d'un modèle objectif et transparent d'allocation des moyens aux universités** qui permette à la fois de réduire les écarts de dotation entre établissements, de soutenir les universités françaises les plus reconnues au niveau mondial, et d'introduire un mode de financement fondé sur la performance ;

- **la généralisation de la mobilité entre l'université et les organismes de recherche** afin de valoriser au mieux le potentiel de recherche des jeunes enseignants-chercheurs et de renforcer le potentiel d'enseignement ;

- **le renforcement de la logique de financement sur projets de la recherche** qui, en allouant une partie des moyens sur la base d'un processus fondé sur l'excellence scientifique, permet de financer les meilleurs projets de recherche et de soutenir les équipes de recherche les plus dynamiques ; en outre, les dotations en crédit aux unités de recherche lors de l'établissement des budgets 2010 des organismes de recherche devront être directement liées à l'évaluation de la performance ;

- **le renforcement de l'évaluation** favorise la qualité du système de recherche. L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres), poursuivra son analyse de la qualité de la recherche et de la formation assurées par les établissements et leurs unités.

Crédits et emplois de la mission

En millions d'euros	LFI 2009	PLF 2010
Autorisations d'engagement	24 508	25 425
Crédits de paiement	24 102	24 814
Emplois (ETPT)	115 509	53 513

Ministres concernés :

- Enseignement supérieur et Recherche
- Écologie, Énergie, Développement durable et Mer
- Économie, Industrie et Emploi
- Défense
- Culture et Communication
- Alimentation, Agriculture et Pêche